

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2019

JEUNES MAJEURS VULNÉRABLES - (N° 1150)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 120 (Rect)

présenté par
Mme Goulet

à l'amendement n° 108 du Gouvernement

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« et son financement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Adrien Taquet a indiqué, hier, lors de la discussion générale, que les 48 millions d'euros supplémentaires doivent bénéficier aux jeunes dans la prise en charge du logement. Ce sous-amendement permet d'inscrire cela dans la loi pour garantir un droit opposable aux jeunes.